COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE 16/01/2020
ST BONNET LE CHATEAU

Messieurs VIOLANTE et CHAPOT, respectivement Maire de la commune et Vice-Président en charge de l'assainissement à Loire Forez agglo (LFa) introduisent la réunion.
Cette réunion publique concerne les travaux sur les réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) qui vont démarrer le 27/01/2020 sur la commune (Avenue de St Etienne, Rue du Nord, Route de Montorcier, Avenue Doumer) pour une durée de 6 mois environ.

Présentation des personnes présentes :

- M. PERRIN du bureau d'études Réalités en charge de la maîtrise d'œuvre du projet
- Mme DIOLOGENT : chargée de projets à LFa, maîtrise d'ouvrage. A contacter
- M. LIMOUSIN : élu référent eau potable à LFa
- M. FERRY : technicien SAUR, exploitant du réseau d'eau potable à St Bonnet
- M. DAVAL de la société EUROVIA LMTP et M. BASSON de la société SADE : entreprises titulaires du marché de travaux.

Une fiche de présence circule afin que les personnes présentes puissent inscrire leurs coordonnées.
S'en suit une projection de la présentation, détaillée par M. PERRIN.

Les éléments suivants sont précisés :

- Déplacement du Monument aux Morts prévus les 29-30 et 31 janvier.
- Les accès piétons seront toujours maintenus.
- Le chef de chantier de l'entreprise LMTP a un casque rouge. Ne pas hésiter à aller le voir en cas de problème. Contacter également Mme DIOLOGENT en charge du suivi du chantier (06/27/37/ 93/ 19/ catherinediologent@loireforez.fr).
- La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sera perturbée en fonction des phases de travaux. Le service Déchets de LFa se chargera de faire des communications spécifiques aux habitants par dépôt de flyers dans les boîtes aux lettres.
- Pour les phases de travaux 6 et 8, le chantier sera mobile : le remblaiement de la tranchée se fera au fur et à mesure.
- La phase 10 sera concomitante avec le démarrage des travaux voirie. Une réunion publique spécifique « travaux voirie » sera organisée en avril 2020 pour présenter aux administrés et aux commerçants le détail des travaux.

A la fin de la présentation, les personnes présentes sont invitées à prendre la parole et à poser des questions.

Question :
En cas d'intempéries, comment se passent les travaux ?
Le planning qui a été présenté est effectivement susceptible de se décaler en cas d'intempéries.

Question :
Est-il prévu la réalisation de sondages pour vérifier la présence de réseaux ?
Une opération de géodétection a été effectuée au cours de l'étude. Cela consiste en un sondage du sol avec des appareils de mesure spécifiques, qui détectent la présence de réseaux. Ces éléments sont mis en corrélation avec les retours des DT (Déclarations de travaux), auxquelles les concessionnaires de réseaux répondent et transmettent des plans des réseaux qui se trouvent dans l'emprise du projet.
Un plan de géodétection a donc été fourni aux entreprises titulaires du marché, et un marquage au sol est prévu avant démarrage du chantier (couleurs en fonction des types de réseaux).

Question :
M. ESSERTEL demande au nom des commerçants que la circulation sur la Place ne soit pas barrée, argumentant que les personnes préfèrent attendre à un feu plutôt que d'être déviées. Est-ce possible ?

Cette solution n'avait effectivement pas été étudiée. Après échanges entre les animateurs de la réunion, il est accepté de modifier la circulation. Il est proposé de passer la contre-allée devant la mairie dans le sens inverse actuel, avec des feux de chantier. Elle sera toutefois maintenue en sens unique. Les arrêtés de circulation seront donc pris dans ce sens pour les phases 3, 4 et 5.

- ⇨ Les plans de circulation présentés sur les diapos qui concernent ces 3 phases sont donc obsolètes. Voir ci-dessous la mise à jour :

CIRCULATION – DEVIATIONS

Phase n°3

- Travaux de réseaux AEP
- Bas de l'Avenue Doumer barrée à la circulation
- Durée : 1 semaine
- Vendredi travaillé
- Sortir les voitures du parking en contrebas pendant quelques jours
- Point de collecte OM provisoire
- Création d'un sens unique sur la contre allée (inverse à l'existant)

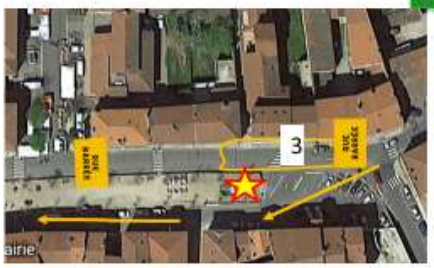

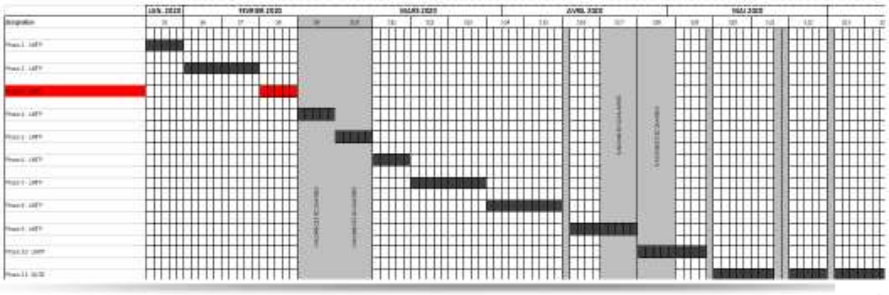

11

CIRCULATION – DEVIATIONS

Phase n°4

- Travaux de réseaux EP et AEP
- Avenue Doumer barrée à la circulation
- Haut de l'Avenue Gouraud barrée à la circulation
- Vendredi non travaillé
- Durée : 1 semaine
- Point de collecte OM provisoire
- Création d'un sens unique sur la contre allée (inverse à l'existant)

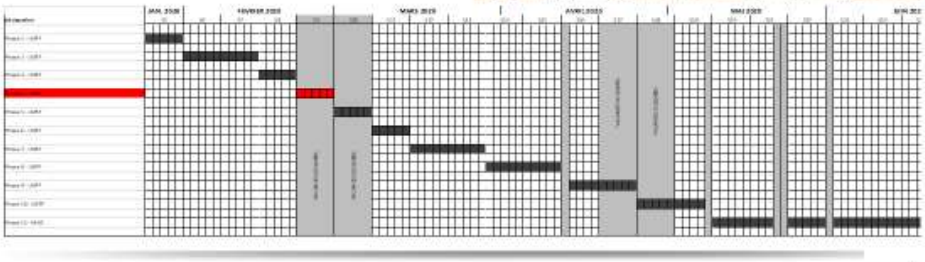

12

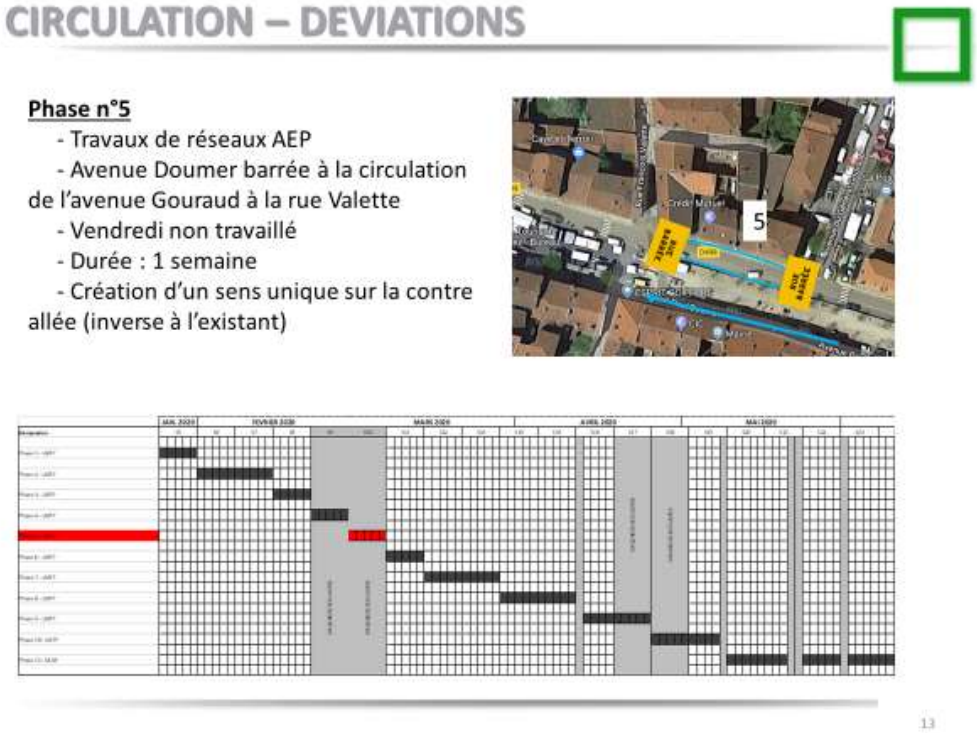

Question :
Les banques s'interrogent quant au passage des convoyeurs de fonds.
Il est proposé aux banques de venir les voir spécifiquement suffisamment tôt avant le démarrage de la phase de travaux les concernant.

Question :
Est-ce que le marché sera impacté par ces travaux ?
Le marché sera maintenu. 5 forains seront impactés lors de la dernière phase. Le placier de Saint Bonnet le Château passera les voir pour leur proposer un nouvel emplacement.

Question :
Un commerçant signale que depuis le changement de délégataire (passage de la Lyonnaise des eaux à la SAUR) en charge de la gestion de l'eau potable, sa facture a augmenté de 20 € /mois.
Les travaux qui vont démarrer à St Bonnet risquent-ils de faire encore augmenter la facture d'eau ?
Sur la facture d'eau il y a 2 parties : l'une concerne l'eau potable, l'autre l'assainissement. Toutes deux disposent d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (en fonction de la consommation d'eau).
Il faut en premier lieu vérifier si la consommation a évolué d'une année sur l'autre, s'il n'y a pas de fuite.
Pour l'eau potable, compétence qui a été reprise par LFa au 1er janvier 2020, il a été voté de bloquer les prix au montant du 01/01/2020 pour les deux années à venir (2020 et 2021).
Pour l'assainissement, compétence qui a été reprise par LFa au 1er janvier 2018, une uniformisation du prix sur l'ensemble des 87 communes a été voté, et un lissage est mis en place sur 5 ans, pour atteindre 1,80 € / m^3 et 40 € de part fixe annuelle.

Compléments apportés dans ce CR quant aux prix de l'eau :

- *Eau potable :*

Commune	***Part fixe collectivité***	***Part variable***	
		Tranche de consommation	***Tarif appliqué par tranche***
St Bonnet le Château	*62,438 €*	*De 0 à 30 m^3*	*1,544 € / m^3*
		Au-delà de 30 m^3	*1,69 € / m^3*

Tous les prix sont en € HT.

- *<u>Assainissement</u> : jusqu'en juin 2008, l'assainissement était géré par une DSP (délégation de service public). Depuis juin 2008, la gestion est assurée directement par LFa. Soit une évolution de prix selon les tableaux suivants :*

<u>Part fixe :</u>

Commune	***Part fixe 2017***	***Part fixe 2018***		***Part fixe 2019***	***Part fixe 2020***	***Part fixe 2021***	***Part fixe 2022***
St Bonnet le Château (part communautaire)	*15,20 €*	*De janvier à juin : 39,35 €*	*De juillet à déc : 39,48 €*	*39,61 €*	*39,74 €*	*39,87 €*	*40,00 €*
St Bonnet le Château (part délégataire)	*24,15 €*	*Plus de DSP à partir de juin 2018, contraction des tarifs à percevoir par LFa à partir de juillet 2018*					

Tous les prix sont en € HT.

<u>Part variable :</u>

Commune	***Part fixe 2017***	***Part fixe 2018***		***Part fixe 2019***	***Part fixe 2020***	***Part fixe 2021***	***Part fixe 2022***
St Bonnet le Château (part communautaire)	*1,20 €*	*De janvier à juin : 1,6970 €*	*De juillet à déc : 1,72 €*	*1,74 €*	*1,76 €*	*1,78 €*	*1,80 €*
St Bonnet le Château (part délégataire)	*0,4970 €*	*Plus de DSP à partir de juin 2018, contraction des tarifs à percevoir par LFa à partir de juillet 2018*					

Tous les prix sont en € HT.

<u>Question :</u>
<u>Qu'en est-il des canalisations au plomb ? Qui a la charge de quoi ?</u>
S'il subsiste encore des canalisations au plomb, elles sont à signaler à la SAUR (vincent.ferry@saur.com).
Si du plomb est présent sur la canalisation qui va de l'antenne principale au compteur, c'est à la charge de LFa.
Un devis pour le renouvellement du branchement sera établi par la SAUR et soumis à LFa.
Cependant si du plomb est présent après le compteur, son remplacement est à la charge du propriétaire.

<u>Question :</u>
<u>Est-ce que les réseaux seront aussi repris place du Grand Faubourg ?</u>
Oui ce sera l'objet d'une 2ème tranche de travaux prévue en 2021.

<u>Question :</u>
<u>Quelle réfection de tranchée est prévue ?</u>
Une réfection provisoire est prévue du fait du démarrage des travaux de voirie prévu en mai 2020.
Des enrobés provisoires à froid sont prévues pour les parties sous voirie.
Pour la phase 6 ce sera de l'enrobé à chaud car les travaux de voirie se feront plus tard.

M. VIOLANTE conclut la réunion et remercie l'ensemble des personnes présentes.

La présentation et le compte-rendu seront disponibles en mairie et sur le site internet de LFa.